



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

soins

Question écrite n° 13611

## Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur la situation des personnes atteintes de troubles psychotraumatiques de guerre. Ces troubles ont pour conséquence, pour les personnes qui en souffrent, d'altérer durablement leur aptitude à faire face aux obligations professionnelles et à leurs responsabilités. Or l'apparition de ces troubles est souvent différée, ce qui rend difficile leur reconnaissance et rare leur réparation. Aussi, il lui demande si le Gouvernement compte prendre des dispositions pour, d'une part, faciliter la reconnaissance des troubles psychotraumatiques de guerre et, d'autre part, répondre aux besoins des personnes qui en sont atteintes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Drapeau](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13611

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Anciens combattants

**Ministère attributaire :** Anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 décembre 2012](#), page 7451

**Question retirée le :** 6 août 2013 (Fin de mandat)